



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-2-2

Séance du vendredi 7 décembre
2018

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ACCORDEE AU CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES POUR LA REALISATION DU PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT C DE LA CITE UNIVERSITAIRE A MULHOUSE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-2-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-2-2-2 du 13 février 2015 relative à la rénovation/restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire de MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013,

- VU la convention de financement relative au versement de la subvention d'investissement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, signée en date du 2 mars 2015,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 30 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prolongation jusqu'au 15 novembre 2019 du délai de validité de la subvention d'investissement d'un montant de 600 000 € accordée au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la réalisation du projet de rénovation/restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire située sur le campus de l'Illberg à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013,
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention du 2 mars 2015 relative au versement de la subvention d'investissement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires pour la rénovation/restructuration du bâtiment C de la Cité universitaire située sur le campus de l'Illberg à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, avenant joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225, chapitre 204, fonction 23, nature 2041782, code programme 2772, service 108. La subvention sera versée conformément aux modalités prévues par la convention du 2 mars 2015.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité